

**A.T.M. COMPTA**

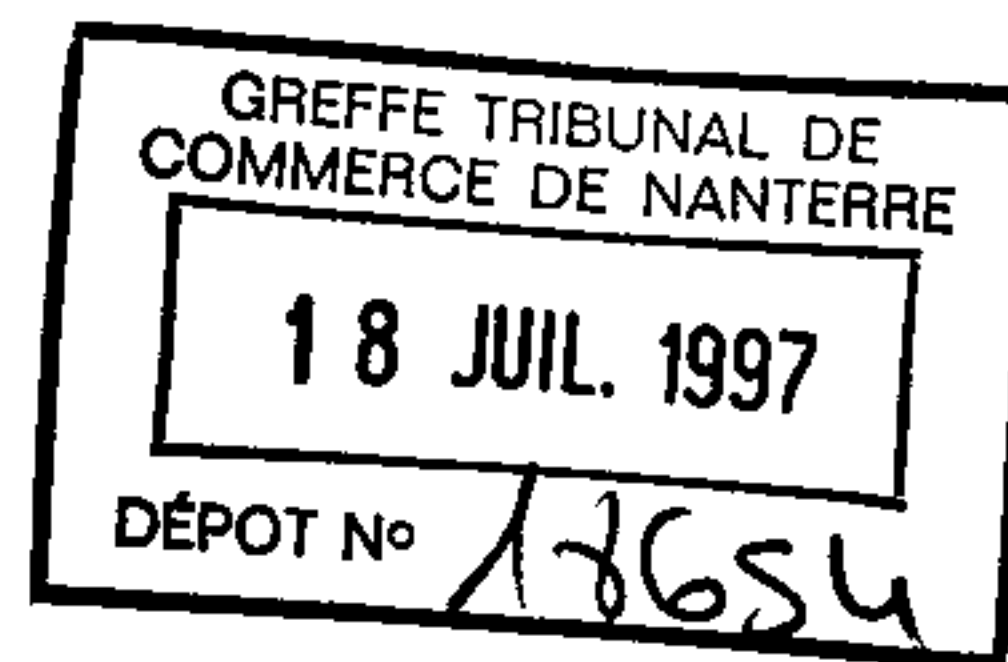
Société Anonyme

Au capital de 250.000 francs

Siège social : 10 Place du Théâtre  
92310 SEVRES

R.C.S. NANTERRE B 403 280 365

06 B 34



**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 4 DECEMBRE 1996**

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, le 4 décembre à 18 heures, au siège social de la société au 10 Place du Théâtre 92310 SEVRES.

Les actionnaires de la Société Anonyme A.T.M. COMPTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier simple adressé le 15 octobre 1996.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, seulement en leur nom ; aucun mandat ne leur ayant été transmis.

Monsieur LEVI Thierry préside la séance en sa qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration.

Messieurs LEVI Joël et GELIOT Nicolas, les deux actionnaires, présents et acceptants cette fonction, représentant par eux-mêmes, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur PICHON François assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents (aucun n'étant représenté) possèdent 2.500 actions sur les 2.500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée qui stipule qu'aucune procuration ni aucun formulaire de vote par correspondance ne lui ont été transmis.
- la copie des lettres de convocation des actionnaires.
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

NL Ne 0052

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de deux nouveaux administrateurs,
- conventions réglementées,
- pouvoirs à donner.

Le Président, donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur GELIOT Nicolas  
né le 13 février 1946 à TOURS (INDRE ET LOIRE - 37)  
demeurant au 50, boulevard de Vaugirard 75015 PARIS  
Expert-Comptable inscrit au Conseil Régional de Paris depuis le 11 décembre 1975 sous le numéro E2927,

Monsieur LEVI Joël  
né le 18 août 1941 à SANCOINS (18)  
demeurant au 98, rue Brancas 92310 SEVRES  
Chef d'entreprise,

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur DERVAULT Dominique et Madame DESQUESNES Marie-Françoise, démissionnaires, pour une durée de six ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2003, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Messieurs GELIOT Nicolas et LEVI Joël présents à l'Assemblée déclarent accepter le mandat d'administrateur qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont pas titulaires de plus de huit mandats d'administrateurs et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés prend connaissance des conventions réglementées contenues dans le rapport du Conseil d'Administration.

A savoir :

- la première, par laquelle Monsieur LEVI Thierry, administrateur, est aussi associé dans la s.a.r.l. INTELLECT CONSEIL qui refacture des prestations de services (notamment des travaux de saisie et de secrétariat) à la société A.T.M. COMPTA,
- la seconde, par laquelle Monsieur LEVI Thierry, administrateur, est aussi actionnaire (4%) dans la s.a. du DOMAINE DE LA PALEINE, dont la Société A.T.M. COMPTA établit le suivi social et les comptes annuels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, l'administrateur concerné s'étant abstenu.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

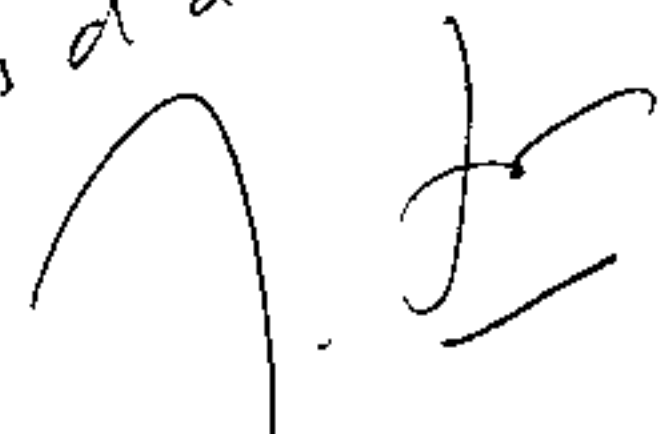
**Le Président**



W.

**Les Scrutateurs**

Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateurs



**Le Secrétaire**



Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateurs

